

giquement son successeur, M. Combes, de violer la loi et de la dépasser même de beaucoup, en voulant l'appliquer.

La Saint-Jean-Baptiste à Paris

—o—

Les Canadiens-Français en séjour à Paris ont célébré la fête nationale le 24 juin. Malheureusement, la partie religieuse de la solennité a dû être omise, . . . à cause de la persécution anticatholique qui sévit actuellement chez les . . . tribus barbares de France !

En effet, suivant des arrangements antérieurs, la messe de la Saint-Jean-Baptiste devait avoir lieu à la chapelle des Oblats, rue Saint-Pétersbourg. Or, le 23 juin, l'autorité publique avait fait fermer cette chapelle . . .

Ce n'est pas à Pékin, ni à Constantinople que l'on interdit de la sorte l'exercice du culte catholique . . .

Sûrement, l'on ne se figure pas en France à quel point ces procédés administratifs du gouvernement français nous paraissent, ici en Amérique, mesquins, ridicules, grotesques, honteux et odieux.

La cause de la Vén. Jeanne d'Arc

—o—

C'est mardi de cette semaine que la Congrégation des Rites, présidée par S. S. Léon XIII, devait se prononcer sur l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc.

La grave maladie du Saint-Père a dû faire ajourner cette importante procédure.

On n'espère pas que la béatification de la Vénérable puisse être prononcée avant deux ou trois ans encore.

La déclaration Royale et la Chambre des Lords

—o—

Londres, 28 juin.

La Chambre des Lords offrait jeudi un spectacle inusité à cette époque de l'année : un grand nombre de pairs se pressaient sur les banquettes rouges. C'est qu'une question importante allait être traitée. Le comte Grey, un pair protestant, allait